

"Pourquoi priver de travail une femme de ménage ?"

Autor(en): **Brunner, Suzanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[91] (2003)**

Heft 1476

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revenons aux revendications
fondamentales liées au corps!!
Rina Nissim
Genève

«Rappelez-vous des slogans du Mouvement de libération des femmes (MLF) sur le corps : «Nos corps sont à nous» ; «Un enfant si je veux, quand je veux». Le but était de gagner de l'autonomie face au patriarcat (et ses laquais: maris, médecins, curés...), et en effet, la pilule, l'accès à l'avortement et l'entrée dans le marché de l'emploi nous ont permis de nous renforcer. De haute lutte, les droits ont suivi : le divorce, l'égalité devant la loi et enfin, l'avortement en 2002. On traîne encore les pieds dans la réalisation de ces droits, dans une situation qui se durcit, comme dans le domaine du travail par exemple, avec un appauvrissement des femmes. Et pendant ce temps, que deviennent nos revendications liées à la question du corps?

Le droit à l'enfant ! «Un enfant quand je veux, comme je veux», grâce à une contraception qui se connecte et se déconnecte comme un ordinateur et qui ne demande ni effort et encore moins conscience. Cela mène les jeunes aux contraceptifs les plus durs : les injectables, l'implant, même plus besoin de se rappeler de prendre la pilule tous les jours! Résultats: des saignements aux moments les plus inattendus ou plus de règles du tout et une grossesse avant d'avoir eu le temps de se rendre compte que l'effet du contraceptif est terminé. Donc tout le contraire de ce qui augmente notre autonomie.

Une médecine pleine de promesses...

Après l'arrêt de la contraception, quand le cycle ne se rétablit pas tout de suite ou quand l'enfant ne vient pas alors qu'on l'a décidé, c'est la consternation, voir la panique. Comment ?! Qu'est-ce donc que la médecine moderne, pleine de promesses, si ce n'est pas contrôlable et réparable comme un ordinateur ? Si la grossesse vient, les tests prénataux ouvrent de plus en plus de possibilités d'effectuer une sélection et dans l'enfilade des maladies génétiques et des malformations, suivent l'élimination sur la base du sexe et avec le sperme sélectionné, la sélection de la couleur des cheveux, des yeux et un QI supérieur à 120 ! Et si les années passent et que l'enfant ne vient toujours pas, c'est le fibrome, le

kyste de l'ovaire ou l'endométriose qui se manifeste, bien nourri aux hormones des traitements de stérilité. Quand on vous disait, il y a une bonne vingtaine d'années, que l'hétérosexualité peut nuire à votre santé ! Bonjour la dépendance à la médecine et à la société de consommation !

Comme tout commence et finit au lit...

L'éducation; on revient toujours à l'éducation. Ce n'est pas l'ordinateur qu'il faut apprendre au tout-e petit-e, c'est la connaissance de son cycle et toutes ses finesses pour ne pas se laisser enfler à posteriori n'importe quel contraceptif. Mais pour cela, il faut encore pouvoir imposer un préservatif à un homme, même plus âgé, ou apprendre à utiliser un diaphragme. Cela demande d'avoir confiance en soi et croire que nous pouvons, en prenant toute notre place, vivre dans une société vraiment égalitaire.

Et comme tout commence et finit au lit, il va bien falloir revenir aux revendications les plus fondamentales : le contrôle de notre corps dans l'autonomie. Les rapports femmes-hommes sont malheureusement toujours animés d'une certaine tension, un rapport de force. Les rapports de domination/soumission ne sont pas encore évacués, la violence en est le témoin. Et voilà que certains sexologues modernes nous recommandent de redevenir soumises et laisser les hommes être de «vrais hommes» et que tout ira mieux. (...)

Réagissons à la pub !
Karine Launay
Lausanne

Comment les femmes peuvent-elles espérer trouver leur juste place dans la société si elles continuent d'accepter que leur anatomie soit considérée comme un bien public que l'on peut à sa guise déshabiller et placarder à tous les coins de rues? Ne laissons plus la publicité donner aux filles comme modèle (et aux garçons comme idéal) la femme-objet, toujours prête et offerte. La règle n° 3.11 de la Commission suisse pour la loyauté

dans la communication commerciale précise noir sur blanc que : « Est notamment à considérer comme sexiste toute publicité dans laquelle une personne de l'un ou l'autre sexe est présentée comme un objet de soumission, d'asservissement, etc. ». Mais cette commission n'entre en matière que si on lui écrit. Alors, tous et toutes à vos plumes ou claviers si vous jugez qu'une affiche publicitaire va trop loin. : www.lauterkeit.ch. Commission suisse pour la loyauté, Kappelergasse 14, BP. 2585, 8022 Zurich.

«Pourquoi priver de travail une femme de ménage?»

Suzanne Brunner

Je vous fais part de ma réflexion par rapport au débat du numéro de septembre (ndlr *Employer une «femme de ménage»* ?). Je suis enseignante en arts visuels. Pour en arriver là, il m'a fallu un bac, passer quatre ans dans une école d'art, et suivre ensuite le séminaire pédagogique pour obtenir le brevet d'enseignement. C'est une formation qui, vous en conviendrez, coûte cher à la société. En-dehors de mes heures d'enseignement, je travaille à des illustrations destinées à des livres pour enfants. Il me semblerait peu judicieux, avec toutes mes compétences, d'assurer moi-même les travaux de nettoyage de mon appartement, et de priver de travail une «femme de ménage». Celle-ci n'ayant aucune qualification, serait incapable d'assurer le boulot que je fais, et a besoin d'un emploi. L'indécence de la pratique d'engager une autre femme pour faire un travail peu gratifiant vient du fait que beaucoup d'employeuses, sous les prétextes les plus fallacieux, ne déclarent pas leur employée, ne paient pas les charges sociales ni les assurances, ni les vacances. La rémunération de ma femme de ménage est de 25 fr. de l'heure, moins sa part d'AVS. Elle est assurée par mes soins, et je paie au tarif plein les prestations qu'elle ne peut pas fournir si je suis en vacances ou en voyage. J'estime ainsi que je lui suis aussi utile qu'elle l'est pour moi.